



Convaincu d'avoir été frauduleusement écarté des marchés de construction de deux stades d'entraînement à Douala par Ferdinand Ngoh Ngoh, le français Alcor Equipement vent debout contre l'Etat du Cameroun

Le match à rallonge des chantiers de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) que devait initialement accueillir le Cameroun en 2019 et qui a fait l'objet d'un glissement de date (2021) , va aussi se jouer sur le terrain judiciaire.

Dans son édition en kiosque cette semaine, l'hebdomadaire Jeune Afrique rapporte que l'entreprise française Alcor Equipement, adjudicataire du marché de construction de deux stades d'entraînement au stade Mbappé Leppé et à Bonamoussadi, Douala, à la suite du désistement d'un consortium d'entreprises canadiennes retenues en premier ressort par l'Etat, est vent debout contre le Cameroun.

Convaincu d'avoir été frauduleusement mis sur la touche par le secrétaire général de la présidence de la République, Ferdinand Ngoh Ngoh, au profit d'une autre entreprise dénommée « Alcors » (avec un « s »), montée à la six-quatre-deux par un de ses protégés, un certain Privat Constant Moukoko Eyango, il réclame au pays 9,9 millions d'Euros, soit environ 6,4 milliards Fcfa au titre d'indemnisation.

Le 11 juin dernier, le patron d'Alcor Equipement, Eric Leport, déposé a une requête indemnitaire contre l'Etat du Cameroun qu'il accuse d'avoir donné son aval pour que le marché lui soit retiré en catimini , devant le tribunal administratif de Douala. Le 18 juin, il a également déposé plainte devant la commission d'éthique de la Fédération internationale de football association (Fifa).

Et depuis le 28 août, il fait pression auprès de la secrétaire générale de la Fifa et non moins déléguée pour l'Afrique de l'instance faîtière du football mondial. Pour mémoire, Privat Constant Moukoko Eyango est par ailleurs le directeur général de 2M, l'une des entreprises accusées d'avoir surfacturé le prix du sac de ciment (de 4500 à 16000 Fcfa) , toujours dans le cadre des chantiers de la Can. Il avait expliqué, lors d'une interview dans une chaîne de télévision privée camerounaise, que ces montants respectaient la mercuriale de l'Etat.

EcoMatin
